Réorientation

Par **elo35**, le **27/02/2011** à **20:04**

Bonjour à tous,
j'aurais quelques questions à vous poser et j'espere que vous pourrez y repondre.

L'année derniere j'ai passé un DAEU B (equivalent du bac S) pour rentrer cette année en 1er année de medecine.
A present je souhaiterais me réorienter en droit.
Pensez vous qu'apres avoir etudié des matieres presque exclusivement scientifiques, il me soit possible de passer une premiere année de droit avec succes?

Merci d'avance pour vos reponses!

Par **alex83**, le **27/02/2011** à **21:00**

Bonjour,

Il n'y a pas de voyant sur ce forum ! =). Vous posez une question difficile.

Objectivement, bien sûr, vous avez toute vos chance. Combien de S se dirigent en droit après le bas ? Pas ma majorité mais un certain nombre tout de même. Et statistiquement, ce sont eux qui réussiraient le mieux.

Le piège à éviter c'est de vous orienter en droit par dépit. Si il n'y a vraiment rien qui vous attire dans la matière, il est possible que vous n'accrochiez pas.

Par **Irony**, le **13/03/2011** à **03:30**

D'accord avec Alex. Beaucoup de gens en droit ont un bac S. Et il y en a pas mal qui ont fait une année de médecine avant de venir en droit...

Par **Yn**, le **13/03/2011** à **20:56**

Aucun mystère, comme partout ailleurs, il faut travailler, être rigoureux, aller en cours, etc. La

première année de droit est difficile car il faut appréhender la méthodo et le vocabulaire du monde juridique, mais rien d'insurmontable pour quelqu'un de motivé et qui [u:3e8axrqi]bosse[/u:3e8axrqi].

Par **Camille**, le **14/03/2011** à **09:41**

Bonjour,
On est bien d'accord.
L'avantage des "scientifiques" en matière de droit, c'est que, justement, ils ont pris l'habitude, plus que d'autres, des raisonnements rationnels, méthodiques et rigoureux, en faisant abstraction de leurs préjugés et de leurs idées préconçues et en ayant appris à examiner toutes les hypothèses possibles au lieu de sauter directement sur la plus évidente.

Mais là où un "scientifique" peut être désarçonné, c'est qu'il a aussi pris l'habitude de considérer des hypothèses supposées fiables et stables avec pour conséquence une solution unique et claire à un problème posé correctement. Or, en droit, un problème même posé correctement peut conduire à plusieurs solutions possibles. Et que même les hypothèses les plus fiables peuvent être remises en cause du jour au lendemain.
En droit, tout le monde connait des "revirements de jurisprudence" (ou des nouvelles lois qui contredisent les précédentes). Alors que dans le domaine scientifique, c'est plutôt rare… Et quand bien même ça arriverait, on a généralement le temps de s'y préparer et de s'y habituer !
De plus, les domaines scientifiques sont généralement assez bien séparés entre eux, même s'il existe toujours des "passerelles" (l'électro-optique, l'électrochimie, les réseaux neuronaux, etc.), alors qu'en droit, il est rare que plusieurs domaines ne soient pas imbriqués entre eux dans un problème concret donné (difficile de bien comprendre le code pénal si on n'a pas de bonnes notions du code civil, de bien comprendre le code de la consommation si on n'a pas de bonnes notions du code de commerce, le code de la construction et de l'habitation avec le code de l'urbanisme, etc. Et réciproquement !)(sans parler des lois, décrets et autres arrêtés qui n'ont pas été "transposés" dans des codes).

Les domaines scientifiques qui se rapprocheraient le plus du droit serait la "logique floue" et le principe d'incertitude de Heisenberg, combinés entre eux…
:))

Image not found or type unknown

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés